

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 20 MAI 2026

### DELIBERATION N° 2026-05-078-DAP

Nomenclature : 7.10

**OBJET : RECOURS AU FONDS D'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES (FEC) AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES LANDES POUR LA MISE EN PLACE D'UN ABRI VÉLOS SÉCURISÉ AU CENTRE-VILLE DE TARNOS**

**Votants : 31**  
**Abstention : /**  
**Votes exprimés: 31**

**Pour: 31**  
**Contre : /**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

#### PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DOMET, Mme MOUNIER, Mme TROISVALLETS, M. CENDRES, Mme PICAT, Mme PANELAY, M. MIREMONT, Mme LALANNE, M. LORMAND, Mme LASSALLE M. MARQUEZ, Mme DANELON, M. FARGES, M. CLUCHIER, Mme BIRLES, M. THIAM, M. BRON, Mme VOLTAS, M. DUPOY, M. ROBLES, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

M. GARANS	procuration	à M. PERRET
Mme BAULON	procuration	à Mme LASSALLE
Mme LOGEZ	procuration	à M. FARGES
M. GOMEZ	procuration	à M. ROBLES
Mme DIOS	procuration	à Mme CASSAING

➤ Arrivée de Mme CASSAING avant le point n°2026-05-086-DAP

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme ORDUNA

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	27 en début de séance 28 à partir du point n° 2026-05-086-DAP
Nombre de pouvoirs	4 en début de séance 5 à partir du point n° 2026-05-086-DAP
Nombre de votants	31 en début de séance 33 à partir du point n° 2026-05-086-DAP

Fait à Tarnos,  
le 21 mai 2026  
Pour extrait certifié  
conforme  
Le Maire



*Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de La publication sur le site Internet de la Mairie le :*

*22/05/2026*

Monsieur le Maire expose,

Dans le cadre de la démarche de promotion des mobilités douces, la Municipalité souhaite doter le centre-ville, le long du tracé du Trambus, d'un abri vélos fermé de 20 places permettant aux administrés de remiser leur vélo dans un local approprié et sécurisé.

Cet investissement permettrait par la même occasion de fournir une possibilité de recharge pour les vélos à assistance électrique (VAE) en centre-ville puisque ce type d'abri propose 4 à 5 places dédiées reliées à l'alimentation électrique.





Cet abri pourra également servir aux VAE professionnels que la commune pourra mettre à disposition de ses agents dans le cadre de leurs déplacements professionnels en journée. Un tel équipement participera ainsi de la décarbonation de nos déplacements, tant personnels que professionnels et s'inscrira pleinement dans les actions communales en faveur des transitions écologiques et énergétiques.

Le montant de cet investissement est de 31 807 euros HT.

Une demande de subvention, la plus importante possible, est sollicitée pour cet achat auprès du Conseil Départemental des Landes dans le cadre du Fonds d'Équipement des Communes (FEC).

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le guide des aides aux communes du Département des Landes,

### DÉLIBÈRE

**SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental des Landes, la plus importante possible, au titre du Fonds d'Équipement des Communes, pour l'installation d'un abri vélo sécurisé au centre ville de la commune de Tarnos.

**APPROUVE** le plan de financement joint,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches auprès du Conseil Départemental des Landes en vue d'obtenir cette subvention.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)